

La précarité croissante du travail à Bruxelles

Certaines personnes sont engagées sous contrat précaire (CDD, intérim, contrats à temps partiel, etc.) qui ne leur permet pas de faire des projets de vie à moyen ou à long terme. D'autres ont réussi à obtenir un contrat à durée indéterminée, mais leur salaire est trop bas pour faire face à l'augmentation du coût de la vie et aux risques de l'existence (séparation ou divorce, perte d'un des deux revenus du ménage, maladie, accident de travail, etc.). D'autres encore doivent compléter leurs maigres revenus avec une partie importante de salaire payée... au noir, et se retrouvent sans revenu de remplacement en cas de chômage ou de maladie. Mais ce n'est pas tout... Certains travailleurs employés dans de petites entreprises, sans défense collective interne, sont exposés à une pression telle de l'employeur que la stabilité de leur emploi en devient incertaine...

Ces situations sont toutes très différentes, pourtant elles ont toutes un dénominateur commun : tous ces travailleurs et leur famille ne sont pas rassurés quant à l'avenir et sont plongés dans l'insécurité sociale, au même titre que les travailleurs sans emploi... Ce sont toutes ces situations différentes que recouvre en somme le terme de "précarité" **A**.

C'est sur base de ces constats, relayés par les centrales professionnelles, que le congrès de la

LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DU TRAVAIL À BRUXELLES-ORIENTATIONS DE LA CAMPAGNE DE LA FGTB... NOMBREUSES SONT LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT, MAIS QUI CONNAISSENT, NÉANMOINS, UNE PRÉCARITÉ D'EXISTENCE PRÉOCCUPANTE...

Philippe Van Muylder
Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles

FGTB de Bruxelles a décidé en mai 2010 de lancer une campagne de lutte contre la précarité croissante du travail à Bruxelles **B**.

bruxellois le Pacte de croissance urbaine durable (PCUD) **C**. Un des acquis syndicaux de ce troisième accord social bruxellois **D** consiste

ments contractuels sur le devenir socio-économique de Bruxelles. Il repose sur le constat largement partagé que, dans sa réalité géographique (et non institutionnelle, limitée aux 19 communes), la métropole bruxelloise croît à la fois en nombre d'habitants, en richesse économique, en couverture territoriale mais - hélas - aussi en termes de dualisation sociale et de dommages environnementaux. Ce sont donc bien les modalités de la gestion durable de la croissance de la ville qui constituent l'enjeu central de ce Pacte urbain **E**.

“POUR LA PLUPART DES BRUXELLOIS QUI N'ONT QUE LEUR FORCE DE TRAVAIL POUR VIVRE, C'EST LE DROIT À LA VILLE QUI LEUR EST AUJOURD'HUI DÉNIÉ.”

Le premier jalon de ce processus fut l'organisation d'un Forum syndical le 30 mars 2011 : l'occasion de croiser les regards critiques entre militants syndicaux et acteurs sociaux sur la précarité croissante de nombre de travailleurs bruxellois et sur l'émergence inquiétante d'une forme de "précarité" que le phénomène du chômage de masse tend aujourd'hui à masquer.

À cette même période de l'année, au terme de six mois de négociations, la FGTB de Bruxelles concluait avec le gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux

en l'inscription, parmi les six objectifs généraux, de la préoccupation commune de "préserver et améliorer les conditions de travail dans la région et les droits sociaux des travailleurs et des travailleuses bruxellois (es) dans un contexte de crise économique et de mutations de l'économie urbaine qui les exposent davantage à la précarité et à l'insécurité sociale".

Il est important de préciser que le PCUD ne constitue pas à proprement parler un plan d'action, à l'instar du plan Marshall wallon, mais plutôt un ensemble d'engage-

Pour le banc syndical, la métropolisation de Bruxelles est la cause première du nouvel essor de la précarité du travail. Pour bien la comprendre, cette précarisation doit être examinée sous ses deux facettes, indissociables : son côté pile avec l'affaiblissement des revenus du travail, qui, comme on va le voir, est aggravé par les mutations de l'économie urbaine mais également son côté face (le revers de la médaille), avec la dégradation des conditions d'habitat des travailleurs en ville.



Cette dégradation de l'habitat populaire n'est pas non plus étrangère à l'essor international de Bruxelles. L'explosion des loyers et la "gentrification" des quartiers en sont les conséquences directes. Mais l'appauvrissement de la région prive les Bruxellois des retombées financières de la métropolisation de leur ville, tout en leur laissant... la charge des inconvénients! Les travailleurs bruxellois se voient de la sorte privés d'une offre publique suffisante en matière de logement social et de logement moyen mais aussi, on l'oublie trop souvent, de services et équipements collectifs, essentiels à la reproduction de leur force de travail (en matière d'aide socio-sanitaire, de culture, d'éducation...). Fondamentalement, pour la plupart des Bruxellois qui n'ont que leur force de travail pour vivre, c'est le droit à la ville qui leur est aujourd'hui dénié: le droit d'y vivre et d'y travailler dans des conditions décentes et épanouissantes.

Cette conviction est loin d'être partagée par tous les acteurs de la ville. Car la précarité croissante du travail est aujourd'hui masquée

par la problématique du chômage massif, qui focalise l'attention de l'opinion et de la plupart des politiques. Le débat public sur la

de l'ONEm ou du CPAS et qu'elle est très présente dans nombre d'entreprises et même dans les administrations, qui voient aussi

amener les politiques et - rêvons un peu - le patronat à prendre véritablement en considération la précarité du travail dans la gestion et le développement futurs de la ville. Sa prise en compte dans le nouveau plan régional de développement durable (PRDD), en cours de discussion, constituera certainement un premier indicateur de réussite.

“L'INSÉCURITÉ SOCIALE NE S'ARRÊTE PAS À LA PORTE DE L'ONEM OU DU CPAS. ELLE EST TRÈS PRÉSENTE DANS NOMBRE D'ENTREPRISES ET MÊME DANS LES ADMINISTRATIONS.”

crise de l'emploi à Bruxelles laisse à penser que le monde du travail bruxellois est divisé en deux: d'un côté, celles et ceux qui sont sans emploi (et qui monopolisent l'attention des politiques et des médias, dans un mélange doux-amer, de compassion et de culpabilisation) et, de l'autre côté, tous les autres travailleurs qui ont "la chance" d'avoir un emploi et pour qui la vie s'apparente à une croisière sur "un long fleuve tranquille"... Or, nous savons bien que l'insécurité sociale ne s'arrête pas à la porte

apparaître des formes nouvelles et insidieuses de précarité (emplois en article 60, emplois PTP, etc.).

Cette campagne syndicale, qui devra inmanquablement s'inscrire dans le long terme, doit s'atteler tout d'abord à démonter certaines fausses évidences, celles qui tendent justement à faire croire qu'un mauvais emploi vaut toujours mieux que "pas d'emploi du tout" et que l'insécurité sociale s'estompe comme "automatiquement" avec l'emploi. La campagne doit ensuite

Pour être en mesure d'enregistrer des résultats probants sur ce terrain (en termes de droits sociaux, de développement économique durable et de réinvestissement dans les équipements collectifs), deux conditions doivent certainement être réunies: premièrement, construire une représentation syndicale de la précarité du travail à Bruxelles, au travers de données chiffrées, d'analyses critiques mais aussi d'enquêtes sociales et d'illustrations concrètes et deuxièmement, "conflictualiser" toutes les situations critiques, ou pour le dire autrement, transformer cette multitude de souffrances individuelles en conflit collectif, porté par l'organisation syndicale.

ÉLÉMENTS DE REPRÉSENTATION SYNDICALE DE LA PRÉCARITÉ DU TRAVAIL

Les études statistiques sur la précarité du travail à Bruxelles sont rares ou parcellaires. Sa représentation syndicale doit donc se construire via d'autres indicateurs.

Les indicateurs de pauvreté sont, aujourd'hui, les éléments de représentation de la précarité les plus percutants et les plus médiatisés. Les rapports annuels attestent de l'appauvrissement de la classe laborieuse bruxelloise et de l'émergence de travailleurs pauvres. Durant les séminaires de préparation du Forum de la FGTB de Bruxelles, les militants du secteur du nettoyage se sont reconnus dans ce terme violent de "travailleurs pauvres", malgré leurs prestations de travail régulières dans une grande entreprise... Ils préfèrent ce vocable au terme de "précarité" car, même si cette notion renvoie au salariat, il leur semble qu'elle ne peut traduire la réalité des travailleurs bruxellois en situation de vulnérabilité. De plus, "précarité" ne renvoie pas à un problème majeur des Bruxellois: la hausse du coût de la vie en ville, ni aux accidents de la vie: "Quand on n'a pas réussi à joindre les deux bouts, on est pauvre..." Les chiffres de la pauvreté peuvent donc mobiliser la conscience, dès lors qu'ils ne renvoient pas exclusivement aux figures de la grande pauvreté et qu'ils mettent également en exergue les figures des travailleurs pauvres.

Représentant près de 20,4% de l'emploi salarié total à Bruxelles, le travail à temps partiel subi (involontaire) constitue certainement une autre figure emblématique de la précarité du travail, et du travail des femmes en particulier. Présenté comme remède ultime à la crise pétrolière qui frappa l'Europe de plein fouet au cours des années 70, le travail à temps partiel, fer de lance des emplois "atypiques" fut présenté comme

"IL FAUT DÉMONTER CERTAINES FAUSSES ÉVIDENCES, CELLES QUI TENDENT À FAIRE CROIRE QU'UN MAUVAIS EMPLOI VAUT TOUJOURS MIEUX QUE 'PAS D'EMPLOI DU TOUT'!"

"la solution miracle" pour juguler la crise économique et le chômage de masse.

L'expansion majeure de ce type de contrats interpelle notre organisation au plus au point: certes, les emplois sont toujours majoritairement "à temps plein", en région bruxelloise comme en Belgique,

Le travail à temps partiel est certainement "la pointe de l'iceberg" des mauvaises conditions professionnelles: mauvaise paie, mauvais horaires, mauvaise connaissance des règles de sécurité, mauvaise connaissance de l'entreprise, mauvaise intégration avec les collègues à temps plein... Les contrats à temps partiel sont principalement

"LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DU TRAVAIL EST MASQUÉE PAR LA PROBLÉMATIQUE DU CHÔMAGE MASSIF."

mais, ces dernières années, la plupart des nouveaux emplois créés sont, par contre, des emplois à temps partiel. Pour illustrer notre propos, prenons les chiffres de 2009: le nombre de contrats à temps plein dans le royaume a diminué de 45 700 unités, alors que dans le même temps, 20 500 temps partiels ont été créés...

concentrés dans un certain nombre de secteurs déterminés (les services aux personnes, les soins de santé, l'horeca, le commerce, l'éducation et les services domestiques) avec une surreprésentation importante des femmes et des jeunes.

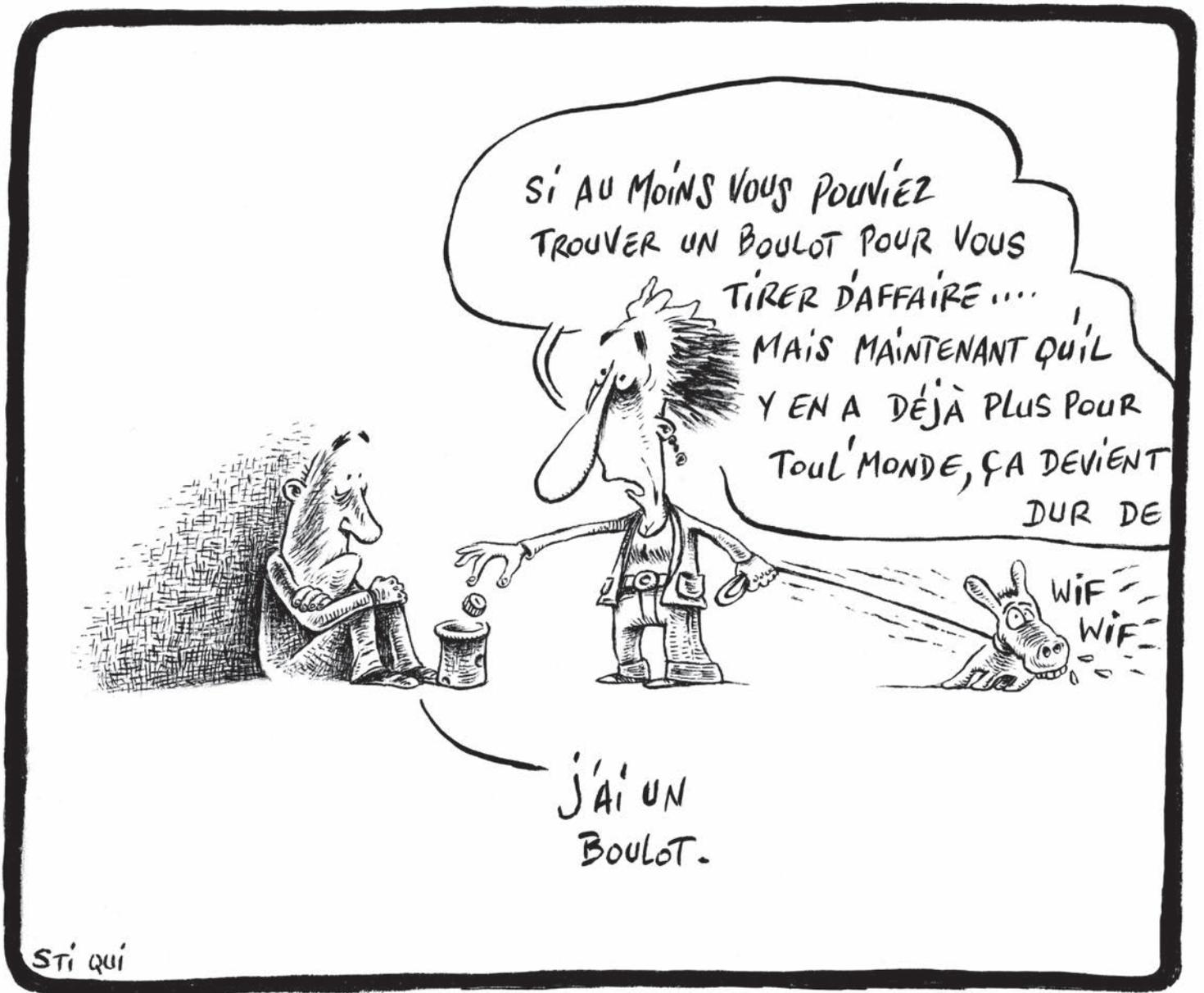
En ventilant le temps de travail entre les communes bruxelloises,

"LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EST CERTAINEMENT 'LA POINTE DE L'ICEBERG' DES MAUVAISES CONDITIONS PROFESSIONNELLES: MAUVAISE PAIE, MAUVAIS HORAIRES, MAUVAISE CONNAISSANCE DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, MAUVAISE CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE, MAUVAISE INTÉGRATION AVEC LES COLLÈGUES À TEMPS PLEIN..."

on constate des disparités importantes entre les différentes entités, selon qu'elles sont de la première ou de la deuxième couronne: les huit communes bruxelloises ayant les salaires médians les plus faibles ont le taux le plus bas de temps de travail à temps plein. Dans les communes les plus pauvres, situées dans la première couronne (le fameux croissant bruxellois), non seulement le salaire journalier médian est faible mais, en outre, le travail à temps partiel est surreprésenté.

L'économie urbaine génère d'autres formes de précarité du travail, qui doivent attirer l'attention, et tout particulièrement les emplois à la mission (titres-services), assimilables au louage de main-d'œuvre ainsi que le travail en boutique de masse, presté dans tous ces Carrefour Express, Proxy Delhaize, etc. Ces boutiques, qui fleurissent de plus en plus dans les quartiers, créent une nouvelle forme d'organisation de la distribution de masse au travers de toutes petites unités décentralisées et génèrent une sorte de capitalisme sans entreprise! L'organisation générale de ces boutiques, tournée vers le "client roi", interpelle l'organisation syndicale au plus haut point: les travailleurs, souvent engagés à temps partiel, ont cependant des horaires totalement étriqués et modifiables à souhait, la rotation importante du personnel témoignant de la pénibilité de la fonction. L'absence de représentation syndicale interne y accroît, faut-il le préciser, l'insécurité sociale...

Enfin, les indicateurs de santé publique permettent également d'observer la dégradation des conditions de travail à Bruxelles. Le stress au travail a un impact certain sur la santé des travailleurs. Ce stress trouve sa source dans l'isolement relationnel lié à l'organisation du travail (restructurations, périodes d'inactivité, etc.) mais aussi à l'insécurité professionnelle.



Les effets sur la santé des travailleurs sont inquiétants car la précarité "s'étale" de plus en plus longuement dans le temps. Si l'espérance de vie augmente de manière générale, grâce aux progrès de la science, l'espérance de vie "en bonne santé" est de plus en plus compromise pour les travailleurs les plus exposés à la pénibilité et au stress au travail. Un chiffre pour étayer cet argumentaire: un écart d'espérance de vie de près de 7 ans entre un cadre et un ouvrier. Dans un tel contexte inégalitaire, comment accepter un recul de l'âge d'accès à la pension? De la petite enfance au troisième âge, les êtres humains n'ont pas les mêmes chances car la précarité dans les couches

les plus vulnérables pèse tout au long de la vie des individus et crée des inégalités sociales en matière d'espérance de "vie en bonne santé".

Au XX^e siècle, le capitalisme a fortement développé les activités de services. Certaines de ces activités nécessitent un important volume de main-

automatisables, les marges de croissance de la productivité des services sont limitées, à moins d'accroître... l'exploitation de la force de travail!

“LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DU TRAVAIL EST DEVENUE UNE DES CONDITIONS STRUCTURELLES DE CROISSANCE DU CAPITALISME DE SERVICES.”

FACTEURS AGGRAVANTS

L'essor de l'économie de services, lié au développement international de Bruxelles, constitue un premier facteur aggravant.

d'œuvre peu qualifiée, comme les services de nettoyage, de gardiennage, l'entretien technique des équipements, le transport et la logistique, etc. Difficilement

C'est pourquoi ces activités de services ont été progressivement séparées des activités productrices à proprement parler; on parle alors d'externalisation. Le recours aux sous-traitances est essentiellement motivé par un objectif de réduction des coûts, en faisant jouer la concurrence et le recours, si nécessaire, à de la main-d'œuvre étrangère.

Souvent, on oppose l'industrie aux services. Or, l'industrie a besoin de cet essor des services aux

entreprises pour maximiser ses bénéfices. La précarité croissante du travail est ainsi devenue une des conditions structurelles de croissance du "capitalisme de services".

En outre, l'essor des activités de commerce dans une grande ville comme Bruxelles est bien indispensable à la distribution et à la vente des biens produits par l'économie mondialisée. Là également, avec les boutiques de masse, de nouvelles formes d'exploitation de la main-d'œuvre sont recherchées dans les activités de commerce qui sont, par nature, non délocalisables.

Un second facteur de croissance des emplois de services réside dans les nouveaux besoins d'aide des ménages (les services de proximité). Dans une région qui se dualise de plus en plus, les privilégiés imposent les règles et les travailleurs ne peuvent, le plus souvent, que les suivre sans broncher...

Dans tous ces domaines d'activité, on assiste à une nouvelle division du travail et à une transformation de la structure de commandement et des liens de subordination, qui caractérisent le salariat. La prestation de services devient un nouveau cadre normatif

employeur – client) entraîne, de facto, une individualisation et une flexibilité croissantes des relations de travail.

Malgré le fait que les prestations de services exigent un certain niveau de qualification, celui-ci

plus difficile la défense collective des travailleurs.

Enfin, la plupart des secteurs de services connaissent une "division sexuée" du travail, reléguant systématiquement les femmes aux postes les plus précaires...

“LES POLITIQUES D'ACTIVATION RENFORCENT PLUS ENCORE LES MAUVAISES CONDITIONS PROFESSIONNELLES PAR LA MENACE DE SANCTIONS QUI PÈSE SUR CHAQUE DEMANDEUR D'EMPLOI.”

du travail, où le travailleur doit désormais adhérer à la logique... du client! Il est mis à la disposition de ce dernier, et soumis à ses sollicitations directes. Il est également mis en concurrence avec les autres travailleurs, face au client-roi. Ce phénomène de triangulation (travailleur –

est rarement reconnu et valorisé (comme dans le secteur du nettoyage).

L'économie de services ne nécessite plus de grandes concentrations de travailleurs sur un même site d'exploitation. Cette déconcentration des unités de travail rend

Le deuxième facteur aggravant (le côté face) est plus facilement perceptible: c'est la hausse du coût de la vie, à Bruxelles, et l'insuffisance des services et équipements collectifs, qui accroissent les atteintes, portées par la précarité du travail, au bien-être des travailleurs et de leur famille dans de nombreux domaines (santé, éducation, etc.). Par le phénomène connu de la gentrification des quartiers, le développement international de Bruxelles accélère le processus d'expulsion des couches laborieuses de la ville. En témoigne le nombre de ménages qui ont dû quitter précipitamment Bruxelles par manque de logements à prix raisonnable, tout en gardant leur

Les politiques actives d'emploi

Les nouvelles politiques actives d'emploi constituent certainement un troisième facteur aggravant, particulièrement préoccupant.

La dégradation des conditions de travail s'inscrit, on le voit, dans une rationalité économique plus large: celle de l'État social actif ❶. Les politiques d'activation, obnubilées par la résorption du chômage, renforcent plus encore les mauvaises conditions professionnelles par la menace de sanctions qui pèse sur chaque demandeur d'emploi. Au bout du compte, ce sont tous les travailleurs qui se retrouvent fragilisés par ces politiques, notamment via le renforcement de la concurrence entre l'emploi classique et traditionnel et les emplois précaires et sous-payés, ce qui crée, bien sûr, un nivellement par le bas.

L'intensification des mesures d'activation se traduit, en outre, à Bruxelles, par une décentralisation généralisée des services de l'emploi au niveau communal. On

assiste au déploiement d'une impressionnante panoplie de dispositifs de placement locaux: antennes locales d'Actiris, missions locales, agences locales pour l'emploi, services d'insertion des CPAS, "lokale werkinkels", bureaux sociaux d'intérim, maisons communales de l'emploi, etc. Pour peu que tout cela soit un peu rationalisé, le déploiement à cet échelon communal des programmes d'emploi ❷ pourrait avoir pour conséquence la formation de sous-marchés locaux de l'emploi, assurant la mise à disposition de l'économie locale (toutes petites entreprises, boutiques de masse, entreprises d'économie sociale, etc.) d'une réserve grandissante de travailleurs précaires. On peut déjà estimer à 23 000 le nombre des travailleurs bruxellois "tournant" dans les programmes d'emplois aidés... ce qui n'est pas négligeable sur les 400 000 Bruxellois au travail (population active occupée).

Ce risque d'émergence d'une forme de précarité local, qui pourrait fortement aggraver

la fragmentation du marché de l'emploi, reste encore à analyser et à confirmer.

Mais plus largement, notre organisation s'oppose vigoureusement à cette spoliation d'une partie des recettes de la sécurité sociale (environ 6,5 milliards en exonération pour la seule année 2009), pour aider des entreprises à engager du personnel (activé) alors que, dans le même temps, des milliers de chômeurs ayant cotisé se retrouvent sanctionnés et laissés à l'abandon... À la veille d'une réforme de l'État qui s'annonce sombre pour les travailleurs du Nord, du Sud et du Centre du pays, nous rappelons avec force et conviction que la sécurité sociale doit aider prioritairement nos concitoyens à faire face aux aléas et incertitudes de la vie, surtout en période de crise... et pas à enrichir des patrons sur le dos de la collectivité. Nous en avons assez de voir ce tango "politique-entreprises" privatiser les services publics rentables et collectiviser les banques ayant mal spéculé et investi... À bon entendeur!

emploi en ville. (La suite, voir encadré).

L'ACTION SYNDICALE: "CONFLICTUALISER" LA PRÉCARITÉ

Par les effets conjugués de la déconcentration des unités de travail, des sous-traitances en cascade ou encore de la municipalisation progressive des programmes d'emploi, la précarité croissante du travail échappe de plus en plus au champ de l'action syndicale traditionnelle, qui trouve sa pleine puissance dans la défense collective des travailleurs au sein des grandes entreprises et administrations.

Il ressort du Forum plusieurs pistes parallèles pour tenter d'inscrire au cœur de l'action collective cette précarité croissante du travail, qui progresse à sa marge.

Il importe tout d'abord que le mouvement syndical poursuive et intensifie les aides et les secours individuels aux travailleurs en souffrance, et qu'il leur apporte, au mieux de ses moyens propres et en mobilisant les partenaires de la mouvance ouvrière (mutualités, associations d'aide et d'éducation populaires), le soutien solidaire du monde du travail.

Sur le plan syndical, tous les efforts sont mis pour "reconcentrer" les relations collectives du travail, en tentant de solidariser les chaînes de service et les sous-traitances en cascade. Il s'agit de reconstituer les rapports de forces dans tous les domaines d'activité où les entreprises de services ont tendance à déconcentrer, séparer, diviser les travailleurs pour en accroître l'exploitation ❶.

Certains secteurs syndicaux, comme le nettoyage et l'hôtellerie, privilégient également le recours à des "actions choc", visant directement la clientèle des entreprises de services, les sensibilisant aux conditions de travail de celles et ceux qui leur assurent des presta-

tions régulières, en jouant, quand c'est possible, sur l'image commerciale des commanditaires.

Enfin, au niveau interprofessionnel, un redéploiement de l'action syndicale est envisagé au niveau communal, afin d'être mieux en mesure d'encadrer et de contrôler syndicalement les activités de placement locales et de repérer et dénoncer les situations criantes de précarité pour pouvoir y réagir collectivement. Pour ce faire, la conclusion d'alliances locales est indispensable, avec, notamment, les acteurs de l'insertion socio-professionnelle, en contact direct avec ces nouvelles réalités de l'emploi... ■

❶ Né de la contraction de "précarité" et de "salarial", ce néologisme, proposé par Robert Castel, vise un état de précarité durable au travail (Robert CASTEL, Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi? L'institutionnalisation du précarité in "La montée des incertitudes", Éd. du Seuil, Paris, 2009, pp. 159-183).

❷ cf. Ensemble!, n° 69, octobre 2010, "La FGFB de Bruxelles, au tournant 2010...", pp. 21-23.

❸ <http://www.esr.irisnet.be/site13/plone/cbces/documents/PCUD-FR-signe.pdf>

❹ Les deux précédents accords sociaux bruxellois furent: le Pacte social pour l'emploi des Bruxellois (2002) et le Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles ("C2E", 2005).

❺ Pour l'essentiel, gouvernement, patrons et syndicats ont ainsi convenu:
1) des défis de la croissance urbaine durable,
2) des mesures transversales à prendre pour lever une série de freins à la croissance durable et renforcer les synergies et
3) des domaines d'action prioritaires de l'action gouvernementale (l'environnement, le développement international, le commerce & l'horeca, le non-marchand, la fonction publique et les services de proximité et enfin les secteurs innovants).

❻ L'emploi à temps partiel est qualifié d'"atypique" par opposition à l'emploi classique, qui est à temps plein.

❼ DGSIE, Enquête sur les forces de travail (Belgique), 2008.

❽ "Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de pauvreté 2009", Bruxelles, Observatoire de la santé et du social, pp. 6-9.

❾ Les "boutiques de masse" permettent à de grandes sociétés capitalistes (comme Carrefour) d'organiser du commerce de masse sans devoir encore passer par de grandes entreprises de distribution et... les relations collectives du travail qu'impose leur taille. Ainsi, le rapport salarial est désormais sous-traité à de toutes petites entreprises, via la technique de la franchise.



Cette évolution favorise un véritable retour à la marchandisation de l'emploi (lire à ce propos "Encadrer le développement des boutiques de masse", in "Mémoire 2009", les dossiers de la FGFB de Bruxelles, n° 11, juin 2009 - téléchargeable sur www.fgfbbruxelles.be).

❶ Lire à ce propos "l'État social actif: un projet pour les travailleurs?", dossier de la FGFB de Bruxelles, n° 9, décembre 2006 - téléchargeable sur www.fgfbbruxelles.be

❷ Les programmes ACTIVA, article 60, PTP (programme de transition professionnelle), SINE, intérim d'insertion, etc.

❸ Par exemple en revendiquant la fusion des 4 commissions paritaires du commerce ou encore le regroupement sous une même unité technique d'exploitation de toutes les entreprises sous-traitantes d'un même "shopping centre" (commerce) ou d'un même chantier (construction).